

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

26 juillet 2017

Dossier complet le :

27 juillet 2017

N° d'enregistrement :

F.976.12.P00177

**1. Intitulé du projet**

RN2 COMMUNE DE SAINT-ANDRE: AMENAGEMENT DE L'ECHANGEUR LAGOURGUE AVEC LA RN2 EN ECHANGEUR COMPLET

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) bénéficiaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Region Réunion

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Didier Robert

RCS / SIRET

2 | 3 | 9 | 7 | 4 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières.	
a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	création de 3 bretelles d'un échangeur  aménagement de voies d'accès et de sortie à la RN2 (longueur totale de voies créées ou modifiées: environ 1km)

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet consiste à poursuivre l'aménagement de l'échangeur Lagourgue, la première bretelle (bretelle d'entrée sur la RN2 sens St-Benoît St-Denis) étant en cours de réalisation.

Ainsi les 3 autres bretelles de l'échangeur sont concernées par le projet.

La première concerne l'accès à la RN2 vers le Sud. Elle se situe sur des parcelles publiques ou en voie de l'être en grande partie en bordure de RN. Sa réalisation concomitante avec la deuxième bretelle permettra de remplacer la sortie de la station service actuelle qui n'est pas aux normes et rencontre un problème de sécurité important du fait de sa faible longueur.

La deuxième concerne la sortie de la RN2 depuis le Nord vers le chemin Lagourgue. Elle vient mettre aux normes une bretelle existante d'accès à une station service et régulariser un accès au chemin Lagourgue actuellement utilisé par les riverains au travers d'une parcelle privée.

La troisième concerne la sortie de la RN2 depuis le Sud vers le chemin Lagourgue. Elle se situe sur des parcelles privées (en cours d'acquisition amiable), pour grande partie en lieu et place d'une voie d'accès à un lotissement qui sera reprise.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra des échanges complets entre la RN2 et le chemin Lagourgue à St-André, délestant ainsi les échangeurs de Petit-Bazar et de la Balance d'une partie importante de leur trafic actuel. Au delà de la diminution des congestions récurrentes sur le secteur, cela permettra de limiter les temps de trajets et les nuisances sur les voies urbaines du quartier.

Le projet permet aussi de régulariser un accès au chemin Lagourgue depuis la RN2 en venant du Nord aujourd'hui utilisé très fréquemment via une station service puis une parcelle privée.

Le projet comprend la mise aux normes des raccordements à la station service Vito située au Nord Ouest de l'échangeur.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

- 1) Installations de chantier
- 2) Déviations de réseaux, des voies d'accès, clôtures, travaux préparatoires
- 3) terrassements
- 4) travaux hydrauliques
- 5) création de murs anti-bruits
- 5) travaux d'élargissements au niveau de la RN2
- 6) réalisation de la bretelle d'accès à la RN2 dans le sens St-Denis St-Benoît (bretelle 1)
- 7) réalisation de la bretelle de sortie de la RN2 dans le sens St-Denis St-Benoît (bretelle 2)
- 8) réalisation de la bretelle d'accès à la station service
- 9) réalisation de la bretelle de sortie de la RN2 dans le sens St-Benoît St-Denis (bretelle 3)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue du projet la bretelle 1 sera constituée:

- d'une voie pour la circulation des véhicules de 3.5m environ
- d'une bande dérasée d'environ 2.5m
- de murs anti-bruit et de dispositifs de sécurité
- de caniveaux en pied de mur pour collecte des eaux pluviales soit rejetées dans le réseau existant de la RN2, soit rejetées dans le réseau communal sous le chemin Lagourgue

La bretelle 2 sera constituée:

- d'une voie d'accès puis de sortie à la station service de 3,5m environ et d'une voie de circulation de 3,5m environ
- des bandes dérasées latérales de 1m environ
- de clôtures et de dispositifs de sécurité
- de caniveaux enherbés avec rejet des eaux pluviales dans le réseau existant de la RN2 et de caniveaux de collecte des eaux pluviales avec rejet dans le réseau existant de la RN2 ou dans le réseau communal sous le chemin Lagourgue

La bretelle 3 sera constituée:

- d'une voie pour la circulation des véhicules de 3.5m environ
- d'une bande dérasée de 2m environ
- de murs anti-bruit et de dispositifs de sécurité
- de caniveaux en pied de mur pour collecte des eaux pluviales soit rejetées dans le réseau existant de la RN2, soit rejetées dans le réseau communal sous le chemin Lagourgue

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de chaussées créées	1 100m
Surface concernée par le projet	7500m <sup>2</sup> d'emprise (y compris délaissés et reprises de bande d'arrêt d'urgence)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

RN2 chemin Lagourgue St André

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :  
St-André (97440)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	St-André
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RN2 fait l'objet d'un plan de prévention du bruit en cours d'élaboration et les dispositions prises dans le cadre du projet suivent les préconisations de celui-ci (murs anti-bruit + enrobés phoniques notamment)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation approuvé le 25 juin 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais et remblais devraient globalement s'équilibrer
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf ci-dessus
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà largement urbanisé et les zones concernées sont déjà quasiment toutes revêtues
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet est situé en aléa faible inondation (PPRI)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet devrait permettre une meilleure répartition des trafics sur la commune de St-André et globalement limiter les déplacements en km et en temps dans la mesure où il évitera à un grand nombre d'usagers un détour important par des échangeurs adjacents déjà saturés
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La RN2 est classée en infrastructure de transport terrestre de catégorie 2 sur la zone d'étude d'après l'arrêté préfectoral n°990062 du 13 janvier 1999. Le niveau sonore au point de référence est de 78 dB(A), et la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 600m environ Pour pallier l'impact acoustique et améliorer l'ambiance sonore du site en bordure immédiate de la RN2 des protections acoustiques sont prévues le long des zones exposées avec habitations (2 bretelles sud)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>pas de façon directe. Les véhicules utilisant la future bretelle seront susceptibles d'engendrer des émissions</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>les eaux de pluies sont collectées et rejetées dans les dispositifs existants</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aménagement de la première bretelle de l'échangeur Lagourgue (entrée sur la RN2 dans le sens St-Benoît St-Denis)

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'impact bruit sur les habitations avoisinantes déjà exposées au bruit de la RN2 sera traité par la réalisation d'études acoustiques et la mise en place de murs anti-bruits qui amélioreront grandement le confort sonore des riverains.

La création de l'échangeur évitera aux riverains et aux usagers de transiter par des zones urbaines congestionnées pour accéder aux échangeurs de la Balance et de Petit Bazar. Cette diminution du temps de trajet et des congestions aura un impact environnemental positif pour ce qui concerne les rejets liés aux véhicules, et à l'impact carbone des déplacements concernés.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à créer un échangeur complet entre la RN2 et le chemin Lagourgue à St-André.

Les travaux seront menés sans interruption de la circulation de la RN2 et sans impact significatif sur le chemin Lagourgue.

L'ouvrage de franchissement sous la RN2 ne sera pas coupé.

Le projet est situé hors zones sensibles environnementales (hors ZNIEFF, Parc National, zone humide, réserve, ENS). Il ne concerne que des parcelles déjà urbanisées et revêtues en majorité. Les impacts directs sur le milieu naturel sont négligeables.

La mise en place de murs anti-bruits améliorera grandement le confort sonore des riverains.

Les travaux sont de faibles ampleur (création d'échangeur, travaux de terrassements limités, réseaux et enrobés).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à *Sainte Clotilde*

le, *21 JUL. 2017*

Signature



*W* Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

**Mohamed AHMED**

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

